

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003607700051	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES CC DU GOLFE DE SAINT TROPEZ
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ESTEREL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : EAU POTABLE SERV. AFFERME. DSP (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	22

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	23
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	24
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	27
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	216 662,00	0,00
		216 662,00	0,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si déficit)	(si excédent)
R	S	0,00	216 662,00
		0,00	216 662,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	216 662,00	216 662,00
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	654 038,32	2 659 449,43
		654 038,32	2 659 449,43

+

+

+

R	E	3 699 245,58	787 361,84
P	R		
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	S	0,00	34 832 313,02
		0,00	34 832 313,02

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 353 283,90	38 279 124,29
---	--------------	---------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 569 945,90	38 495 786,29
----------------------------	--------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 228 545,00	0,00	12 792,00	12 792,00	3 241 337,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	813 434,00	0,00	52 665,00	52 665,00	866 099,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	220 910,00	0,00	1 000,00	1 000,00	221 910,00
Total des dépenses de gestion des services		4 262 889,00	0,00	66 457,00	66 457,00	4 329 346,00
66	Charges financières	8 455,00	0,00	0,00	0,00	8 455,00
67	Charges exceptionnelles	28 500,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	300 000,00		20 000,00	20 000,00	320 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 599 844,00	0,00	86 457,00	86 457,00	4 686 301,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 201 346,00		0,00	0,00	3 201 346,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 184 570,00		130 205,00	130 205,00	2 314 775,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 385 916,00		130 205,00	130 205,00	5 516 121,00
TOTAL		9 985 760,00	0,00	216 662,00	216 662,00	10 202 422,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 202 422,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	142 900,00	0,00	0,00	0,00	142 900,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 249 655,00	0,00	0,00	0,00	9 249 655,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	112 005,00	0,00	0,00	0,00	112 005,00
Total des recettes de gestion des services		9 504 560,00	0,00	0,00	0,00	9 504 560,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 505 560,00	0,00	0,00	0,00	9 505 560,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	480 200,00		0,00	0,00	480 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		480 200,00		0,00	0,00	480 200,00
TOTAL		9 985 760,00	0,00	0,00	0,00	9 985 760,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	216 662,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 202 422,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 035 921,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	756 644,00	270 690,43	540,00	540,00	1 027 874,43
21	Immobilisations corporelles	809 800,00	6 060,83	0,00	0,00	815 860,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 375 000,00	3 422 494,32	0,00	0,00	9 797 494,32
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 941 444,00	3 699 245,58	540,00	540,00	11 641 229,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	4 998,32	4 998,32	4 998,32
16	Emprunts et dettes assimilées	430 000,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		590 000,00	590 000,00	590 000,00
	Total des dépenses financières	430 000,00	0,00	594 998,32	594 998,32	1 024 998,32
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 551 444,00	3 699 245,58	595 538,32	595 538,32	12 846 227,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	480 200,00		0,00	0,00	480 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	186 386,00		58 500,00	58 500,00	244 886,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	666 586,00		58 500,00	58 500,00	725 086,00
	TOTAL	9 218 030,00	3 699 245,58	654 038,32	654 038,32	13 571 313,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 571 313,90
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	610 000,00	787 361,84	0,00	0,00	1 397 361,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 855 728,00	0,00	-2 855 728,00	-2 855 728,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 465 728,00	787 361,84	-2 855 728,00	-2 855 728,00	1 397 361,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	5 326 472,43	5 326 472,43	5 326 472,43
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	5 326 472,43	5 326 472,43	5 326 472,43
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 645 728,00	787 361,84	2 470 744,43	2 470 744,43	6 903 834,27
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 201 346,00		0,00	0,00	3 201 346,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 184 570,00		130 205,00	130 205,00	2 314 775,00
041	Opérations patrimoniales (4)	186 386,00		58 500,00	58 500,00	244 886,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 572 302,00		188 705,00	188 705,00	5 761 007,00
	TOTAL	9 218 030,00	787 361,84	2 659 449,43	2 659 449,43	12 664 841,27

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	34 832 313,02
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 497 154,29
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 035 921,00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 792,00		12 792,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 665,00		52 665,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	130 205,00	130 205,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	86 457,00	130 205,00	216 662,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	216 662,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 998,32	0,00	4 998,32
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	271 230,43	0,00	271 230,43
21	Immobilisations corporelles (6)	6 060,83	0,00	6 060,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 422 494,32	58 500,00	3 480 994,32
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	590 000,00		590 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 294 783,90	58 500,00	4 353 283,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 353 283,90
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	216 662,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	216 662,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	787 361,84	0,00	787 361,84
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-2 855 728,00	0,00	-2 855 728,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	58 500,00	58 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		130 205,00	130 205,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		-2 068 366,16	188 705,00	-1 879 661,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	34 832 313,02
--	----------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	5 326 472,43
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 279 124,29
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 228 545,00	12 792,00	12 792,00
605	Achats d'eau	2 470 000,00	8 698,00	8 698,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	19 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	17 800,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 900,00	0,00	0,00
6066	Carburants	5 379,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	800,00	500,00	500,00
6132	Locations immobilières	8 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 300,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	105 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 771,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	750,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 840,00	0,00	0,00
6168	Autres	28 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	397 470,00	0,00	0,00
618	Divers	13 360,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	1 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	597,24	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	450,00	450,00	450,00
6236	Catalogues et imprimés	700,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	385,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	0,00	0,00
6256	Missions	300,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	900,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	8 470,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	102 500,00	0,00	0,00
6288	Autres	15 765,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	4 155,00	2 044,00	2 044,00
63513	Autres impôts locaux	300,00	300,00	300,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	52,76	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	6 300,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	813 434,00	52 665,00	52 665,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	192 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 491,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 531,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	321 430,00	36 050,00	36 050,00
6413	Primes et gratifications	119 495,00	2 500,00	2 500,00
6414	Indemnités et avantages divers	2 982,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	7 106,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	51 010,00	8 265,00	8 265,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	77 116,00	5 850,00	5 850,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 622,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	303,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 982,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 428,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 190,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	4 748,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	220 910,00	1 000,00	1 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	5 565,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités élus	13 290,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	900,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	3 750,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	2 400,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	194 005,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 262 889,00	66 457,00	66 457,00
66	Charges financières (b) (8)	8 455,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 850,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-395,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	28 500,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	16 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	300 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 599 844,00	86 457,00	86 457,00
023	Virement à la section d'investissement	3 201 346,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 184 570,00	130 205,00	130 205,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 184 570,00	130 205,00	130 205,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 385 916,00	130 205,00	130 205,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 385 916,00	130 205,00	130 205,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 985 760,00	216 662,00	216 662,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	216 662,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-395,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	142 900,00	0,00	0,00
6095	RRR obtenus sur eau	135 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	7 900,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 249 655,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	9 222 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	27 655,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	112 005,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	112 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	5,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		9 504 560,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		9 505 560,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	480 200,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	480 200,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		480 200,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 985 760,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	216 662,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	216 662,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	756 644,00	540,00	540,00
2031	Frais d'études	650 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 644,00	540,00	540,00
2051	Concessions et droits assimilés	41 000,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	61 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	809 800,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	350 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	250 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	10 000,00	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	2 200,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 600,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	186 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 375 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 250 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 920 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	205 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 941 444,00	540,00	540,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 998,32	4 998,32
1314	Subv. équipt Communes	0,00	4 998,32	4 998,32
16	Emprunts et dettes assimilées	430 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	430 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	590 000,00	590 000,00
Total des dépenses financières		430 000,00	594 998,32	594 998,32
45810	OPT DEP LA MOLE POMMIERS FOURREAUX (6)	180 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		180 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 551 444,00	595 538,32	595 538,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	480 200,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	480 200,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	19 200,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	461 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	186 386,00	58 500,00	58 500,00
2313	Constructions	118 960,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	67 426,00	58 500,00	58 500,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		666 586,00	58 500,00	58 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 218 030,00	654 038,32	654 038,32

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	3 699 245,58
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 353 283,90
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	610 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	595 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	15 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 855 728,00	-2 855 728,00	-2 855 728,00
1641	Emprunts en euros	2 855 728,00	-2 855 728,00	-2 855 728,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 465 728,00	-2 855 728,00	-2 855 728,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 326 472,43	5 326 472,43
1068	Autres réserves	0,00	5 326 472,43	5 326 472,43
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	5 326 472,43	5 326 472,43
45820	OPMR LA MOLE POMMIER FOURREAUX EDF TEL (5)	180 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		180 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 645 728,00	2 470 744,43	2 470 744,43
021	Virement de la section d'exploitation	3 201 346,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 184 570,00	130 205,00	130 205,00
28031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	200,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	790,00	5 900,00	5 900,00
28121	Aménagement Terrains nus	73 850,00	1 350,00	1 350,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	3 600,00	640,00	640,00
28128	Aménagement Autres terrains	5 190,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	859 350,00	20,00	20,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 800,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	350,00	0,00	0,00
28141	Bâtiments sur sol d'autrui	730,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	970,00	0,00	0,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	870,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	23 450,00	580,00	580,00
28153	Installations à caractère spécifique	716 760,00	9 000,00	9 000,00
28154	Matériel industriel	65 280,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	3 600,00	3 600,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	760,00	760,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	960,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	34 390,00	35 460,00	35 460,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	338 590,00	72 200,00	72 200,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	245,00	245,00
28181	Installations générales, agencements	19 670,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 430,00	450,00	450,00
28184	Mobilier	3 290,00	0,00	0,00
28188	Autres	50,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 385 916,00	130 205,00	130 205,00
041	Opérations patrimoniales (8)	186 386,00	58 500,00	58 500,00
2031	Frais d'études	172 488,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	13 898,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	58 500,00	58 500,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 572 302,00	188 705,00	188 705,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 218 030,00	2 659 449,43	2 659 449,43

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	787 361,84
----------------------------------	-------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			34 832 313,02
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			38 279 124,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 910 200,00	590 000,00	II 590 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		430 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	430 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		480 200,00	590 000,00	590 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	480 200,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	590 000,00	590 000,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 500 200,00	3 699 245,58	0,00	5 199 445,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 5 385 916,00	130 205,00	VI 130 205,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 385 916,00	130 205,00	130 205,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	200,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	790,00	5 900,00	5 900,00
28121	Aménagement Terrains nus	73 850,00	1 350,00	1 350,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	3 600,00	640,00	640,00
28128	Aménagement Autres terrains	5 190,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	859 350,00	20,00	20,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 800,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	350,00	0,00	0,00
28141	Bâtiments sur sol d'autrui	730,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	970,00	0,00	0,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	870,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	23 450,00	580,00	580,00
28153	Installations à caractère spécifique	716 760,00	9 000,00	9 000,00
28154	Matériel industriel	65 280,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	3 600,00	3 600,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	760,00	760,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	960,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	34 390,00	35 460,00	35 460,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	338 590,00	72 200,00	72 200,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	245,00	245,00
28181	Installations générales, agencements	19 670,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 430,00	450,00	450,00
28184	Mobilier	3 290,00	0,00	0,00
28188	Autres	50,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	3 201 346,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	5 516 121,00	787 361,84	34 832 313,02	5 326 472,43	46 462 268,29

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	5 199 445,58
Ressources propres disponibles	VIII	46 462 268,29
Solde	IX = VIII – IV (5)	41 262 822,71

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2017-02 AEP PHASE III - PLAN DE LA TOUR	1 919 675,00	0,00	1 919 675,00	1 823 315,00	261 000,00	0,00
2017_01 AEP SIDECM et Ste Maxime - Phase 2 2016-2019 liaison Préconil/ Réservoir du Noyer	4 085 620,00	0,00	4 085 620,00	139 778,00	415 000,00	3 700 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2 classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	0,00	9,00	5,00	3,00	8,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1 Classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		13,00	0,00	13,00	8,00	4,00	12,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

CC DU GOLFE DE SAINT TROPEZ - EAU POTABLE SERV. AFFERME. DSP - BS - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	340	0,00	3-1 emploi de remplacement	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	540	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Redacteur	B	ADM	396	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	356	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 43

VOTES :

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/06/2023

Présenté par (1) Le Président,

A Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez - Cogolin - Salle Martine CANAPA le 21/06/2023

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Communautaire

A Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez - Cogolin - Salle Martine CANAPA, le 21/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : L'assemblée délibérante.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.